

CARTE D'IDENTITE ADULTE

SUR RDV OBLIGATOIREMENT : pour la demande et la remise

RDV en ligne : <http://www.mairielesrousSES.fr/cadre-de-vie/cni-et-passeport.html>

Merci de venir avec votre dossier complet qui doit comporter :

Formulaire dématérialisé de pré-demande en ligne via le site ANTS : <https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscire>

*Bien suivre toute la procédure et ne pas oublier de valider à la fin afin de recevoir le mail avec la référence de dossier (chiffres et lettres). **Vous devez impérativement l'imprimer et l'apporter***

En cas de perte ou de vol, vous devez acheter un timbre fiscal d'un montant de 25€ via le site : <https://timbres.impots.gouv.fr/index.jsp> et remplir le document de perte de carte d'identité en ligne sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R13630> ou déclarer le vol auprès de la gendarmerie **Vous devez impérativement l'imprimer et l'apporter**

Une planche de photos **NEUVES** de moins de 6 mois jamais utilisée pour une autre pièce d'identité et homologuée pièce d'identité

Apporter votre carte d'identité actuelle

Acte de naissance de moins de 3 mois

1 justificatif de domicile = facture de moins de 1 an : EDF, EAU, Téléphone, Taxe foncière (**sauf échéancier et impôts sur le revenu**)

Pour les enfants majeurs habitants de chez leurs parents ou un tiers :

- Justificatif de domicile d'au moins un des parents
- Attestation d'hébergement manuscrite
- Carte d'identité **ORIGINALE** au nom de la personne qui délivre le justificatif de domicile

IMPORTANT : La prolongation de 5 ans est valable que pour les personnes majeures. Certains pays n'acceptent pas la prolongation de la CNI. Veuillez-vous renseigner en amont selon votre destination de voyage.

.....

RDV le : à